

AR Prefecture

006-210600110-20260505-050526_12-DE
Reçu le 13/05/2026



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 12 – STADE INTERCOMMUNAL BEAULIEU/SAINT-JEAN – COMMISSION
SYNDICALE – EXERCICE 2026 – VOTE DE LA SUBVENTION

Séance Publique Ordinaire du 5 MAI 2026
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, Mme Françoise SANCHINI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Arzu-Marie BAS, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Michèle VERDRU, M. Jean-Baptiste BARILI, M. Michel LOBACCARO, Mme Sandrine BERTRAND, Mme Virgnie LAMY, Mme Carolle LEBRUN, M. Hervé LAUBERTIE, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, Mme Nadia BONADEO, M. Adrien GUILLOT, M. Sébastien BROUCHET, Mme Manon CAISSON-STIVAL,

PROCURATIONS : M. Didier ALEXANDRE à M. Michel LOBACCARO, M. André RIOLI à Monsieur le Maire, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL.

QUORUM : 14
PRESENTS : 24
VOTANTS : 27

Secrétaire : Mme Manon CAISSON-STIVAL

Date de convocation de séance : 29 avril 2026

AR Prefecture

006-210600110-20260505-050526_12-DE
Reçu le 13/05/2026



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2026

XII – STADE INTERCOMMUNAL BEAULIEU/SAINT-JEAN – COMMISSION SYNDICALE – EXERCICE 2026 – VOTE DE LA SUBVENTION

Monsieur Grégory PETITJEAN, Adjoint au Maire, s'adresse à ses collègues en ces termes :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5222-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2014 portant création de la commission syndicale du stade de Beaulieu/Saint-Jean,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 28 avril 2026,

Vu le budget primitif 2026,

Considérant que par arrêté préfectoral du 22 octobre 2014, et au vu des délibérations concordantes des communes de Beaulieu-sur-Mer et de Saint-Jean-Cap-Ferrat, il a été créé la Commission syndicale du stade « Beaulieu/Saint-Jean » afin d'administrer ce dernier,

Considérant qu'il est rappelé que ce bien en indivision est réparti à hauteur de 50% entre les deux communes, ainsi que les charges et les recettes de la Commission syndicale,

Considérant il y a lieu de verser à la Commission syndicale, afin d'assurer la bonne gestion du stade, une subvention de fonctionnement d'un montant de 66 269,85 €,

Considérant que cette subvention pourra être complétée, si nécessaire selon les besoins, en cours d'année,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

- DECIDE le versement d'une subvention d'un montant d'un montant de 66 269,85 € à la Commission syndicale du stade « Beaulieu / Saint-Jean » pour l'exercice budgétaire 2026,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2026,

AR Prefecture

006-210600110-20260505-050526_12-DE
Reçu le 13/05/2026



- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces liées à la présente affaire.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX



AR Prefecture

006-210600110-20260505-050526_12-DE
Reçu le 13/05/2026

